

Focus

Labellisation d'un drainage responsable

Consciente de la nécessité de démontrer une éthique professionnelle collective, l'association ANDHAR-Draineurs de France a développé le Label'Andhar comme un label de qualité attribué aux opérateurs de drainage volontaires engagés dans un drainage responsable, c'est-à-dire respectueux des valeurs environnementales, économiques et sociales. Au-delà de l'analyse des critères et de l'étude des pratiques au sein de l'établissement et sur chantier, cette labellisation exigeante traduit l'engagement de l'établissement dans une démarche d'amélioration continue.

Pourquoi un label pour le drainage agricole ?

Le drainage agricole a été largement plébiscité dans les années 1980 pour développer et sécuriser les productions agricoles dans les terres hydromorphes. Mais aujourd'hui, il souffre d'une mauvaise image face aux préoccupations environnementales. Les contraintes administratives devenant dissuasives, les chantiers de drainage confiés à des agri-poseurs, en dehors du cadre réglementaire et des règles de savoir-faire, se multiplient. Face à ce constat alarmant, les draineurs, bureaux d'études et fabricants de drains et de matériels se sont fédérés en 2011 pour créer l'association ANDHAR-Draineurs de France qui a pour mission de promouvoir un drainage responsable. Une des principales actions de l'association est de mettre en place un label dénommé Label'Andhar pour qualifier, développer et valoriser le drainage responsable et ainsi apporter des garanties de qualité au maître d'ouvrage et à l'administration.

Quels sont les engagements reconnus par le Label'Andhar ?

Le Label'Andhar reconnaît un savoir-faire respectueux des valeurs environnementales, économiques et sociales, garantissant la qualité de la conception du projet jusqu'à la réalisation du chantier et le sérieux de l'établissement de drainage. Le règlement définissant les conditions de candidature et les modalités d'attribution du Label'Andhar a été proposé par une commission interne, puis approuvé en assemblée générale le 15 juin 2016.



Le Label'Andhar porte sur neuf thèmes :

- la qualité du conseil apporté au maître d'ouvrage sur le projet,
- la prise en considération des enjeux environnementaux,
- l'impératif et la qualité des études préalables,
- la conduite du projet en relation avec le maître d'ouvrage,
- la formation et la sécurité du personnel,
- l'utilisation de matériel adapté et techniques de pose adéquates,
- la réalisation des travaux dans les règles de l'art,
- la garantie des travaux et les conseils après drainage,
- la valorisation des métiers.

1 Visite d'un chantier de drainage par la commission Label'Andhar.



Comment se déroule une labellisation ?

L'opérateur de drainage volontaire, adhérent ou non à l'association, dépose un dossier de candidature présentant son établissement (principaux chiffres, matériels et personnels, démarche hygiène et sécurité). Une commission est spécialement constituée pour l'étude de cette candidature, composée d'un président, d'un ou de deux chargés d'évaluation membres de l'association et d'un ou de deux experts extérieurs. Bien évidemment, dans un souci d'éthique, aucun concurrent direct du candidat ne peut participer à cette commission et la composition de la commission est approuvée par le candidat.

Pendant une journée, la commission se déplace chez le candidat pour visiter l'établissement, échanger avec le responsable de l'activité drainage, analyser les pratiques, consulter des dossiers pris au hasard. La commission se rend également sur un chantier en cours pour observer les pratiques et le matériel et interroger le personnel sur ses connaissances et son savoir-faire (photo 1).

Les membres de la commission s'appuient sur une grille d'analyse de quarante-quatre critères organisés autour des neuf thèmes. Chaque critère est noté et fait l'objet d'observations. Après délibération, la commission décide de l'attribution ou non du Label'Andhar. Elle en informe le jour même l'établissement candidat et lui précise par écrit les points forts qui ont été relevés, ainsi que les points à améliorer. Le Label'Andhar est attribué pour une durée de trois ans.

Les atouts de la méthode et les difficultés rencontrées

La méthode choisie se veut pragmatique. Le Label'Andhar a été mis en place PAR des draineurs, POUR des draineurs. Pour autant, il apparaît après les premières labellisations que le niveau d'exigence est très élevé car les attendus correspondent aux meilleures pratiques.

L'objectif atteint est que les établissements volontaires s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, en s'engageant à travailler sur certains points d'ici le renouvellement du label. Par ailleurs, la démarche de labellisation a apporté de la reconnaissance et une valorisation du métier en interne comme à l'extérieur.

La principale difficulté reste d'accepter pour les opérateurs de drainage de se faire évaluer par des pairs, d'ouvrir les portes de leur établissement à la commission, de laisser le personnel et les clients se faire interroger...

Conclusion et perspectives

Aujourd'hui, six opérateurs de drainage sont certifiés par le Label'Andhar et de nouvelles candidatures seront étudiées prochainement. Le contenu du Label'Andhar peut et doit encore s'améliorer, notamment par le regard des experts extérieurs. Il est appelé à être développé et reconnu d'une part par la profession agricole, et d'autre part par l'administration, comme témoin de l'engagement des opérateurs de drainage certifiés dans une démarche d'éthique professionnelle et de responsabilité assumée. ■

Les auteurs

Jean-François CHAPUIS

Président de la Commission Label'Andhar, ANDHAR-Draineurs de France, Maison des Chambres d'agriculture, 9 Avenue George V, F-75008 Paris.

Laurence THIBAUD

Chef de projet ANDHAR, ANDHAR-Draineurs de France, Maison des Chambres d'agriculture, 9 Avenue George V, F-75008 Paris.

✉ laurence.thibaud@andhar.fr